

Bruxelles, le 23 octobre 2023
(OR. en)

14537/23

FIN 1085
INST 412

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Déclaration commune sur l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM), l'Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne (AESA) et l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust) – <i>Approbation</i>

1. À la suite des discussions qui se sont tenues entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission lors du trilogue du 12 octobre 2023, un accord est intervenu sur le projet de déclaration commune figurant dans le document 14538/23.
2. Le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil de confirmer son accord sur le projet de déclaration commune sur l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM), l'Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne (AESA) et l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust), dont le texte figure dans le document 14538/23.